

DRT-1009 : Droit international public

NRC 91330

Automne 2013

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

L'idée de droit sur le plan des relations internationales. Les sources du droit international public. Les rapports entre le droit international public et le droit interne. Les sujets du droit international public. Le règlement pacifique et non pacifique des différends. Introduction à des branches spécialisées du droit international public.

CE COURS REMPLACE LE COURS DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GÉNÉRAL (DRT-2150).

Plage horaire :

Cours en classe

Lundi 12h30 à 15h20 [DKN-3136](#) Du 3 sept. 2013 au 13 déc. 2013

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours :


<https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=48384>

Coordonnées et disponibilités

Mulry Mondélice
Chargé de cours

DKN, 2417 C

mulry.mondelice@fd.ulaval.ca

 418 656-2131 poste 6820

Disponibilités :

- Rendez-vous à prendre par courriel auprès du chargé de cours pour des rencontres les lundis et mercredis, soit au DKN 2417 C ou au DKN, 2109. - Veuillez prendre note que pour les rendez-vous à la salle 2109, le numéro de poste auquel le chargé de cours peut être joint est le 6134.

Soutien technique :

Centre de services APTI

Pavillon Charles-De Koninck, local 1444

[Site Web du Centre APTI](#)

 apti@fd.ulaval.ca

418-656-2131 poste 3278

	Automne / Hiver	Été
Lundi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Mardi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Mercredi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Jeudi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Vendredi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif général du cours	4
Objectifs spécifiques	4
Acquisition de compétences	4
Approche pédagogique	4
Modalités d'encadrement	4
Calendrier de cours	5
Contenu et activités	7
Évaluations et résultats	8
Liste des évaluations	8
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	8
Examen relais	8
Examen final	8
Barème de conversion	9
Politique de plagiat	9
Règlement disciplinaire	9
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	9
Politique en cas d'absence aux examens	10
Évaluation de la qualité du français	10
Évaluation de l'enseignement	10
Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental	10
Matériel didactique	10
Matériel obligatoire	10
Matériel complémentaire	11
Bibliographie	11
Bibliographie	11

Description du cours

Introduction

Le cours de Droit international public permettra d'invoquer l'idée de droit dans la société internationale, en mettant en relief les difficultés de sa création et de sa mise en œuvre. Avant une introduction aux principes guidant le règlement des différends internationaux, seront examinés, d'une part, le processus de formation de ce droit ainsi que les rapports entre le droit international et le droit interne et d'autre part, les sujets de droit international -l'État, les Organisations internationales- notamment l'Organisation des Nations Unies- et les individus.

Objectif général du cours

Ce cours vise, d'une part, à fournir aux étudiantes et étudiants des connaissances de base en droit international public et, d'autre part, à susciter leur réflexion critique sur l'importance de cette branche du droit public.

Objectifs spécifiques

Spécifiquement, à la fin de ce cours, l'étudiant(e) devrait:

- connaître les grands principes et les principales règles du Droit international public et acquérir la terminologie basique de cette discipline;
- pouvoir utiliser les connaissances acquises pour analyser des problèmes de droit international;
- pouvoir comparer, avec d'autres systèmes, le rapport entre le droit international et le droit interne canadien;
- se faire une opinion critique sur l'utilité du droit international au sein de la société internationale.

Acquisition de compétences

- Apprendre à lire et à comprendre des documents juridiques.
- Acquérir un vocabulaire de base en droit.
- Se familiariser avec la qualification juridique en droit international.
- S'initier à la logique et au raisonnement en droit.
- S'initier à la recherche, la rédaction de textes juridiques et à l'expression orale.

Approche pédagogique

L'enseignement prendra la forme d'un exposé magistral hebdomadaire basé sur le plan détaillé du cours qui aura été distribué auparavant. Pour faciliter l'apprentissage, des extraits de textes du *Recueil préparé pour le cours* seront lus par l'étudiant(e) préalablement à la tenue des séances.

Souvent, des exercices pratiques feront intervenir les étudiant(e)s, grandement invité(e)s à interagir avec l'enseignant à la suite de discussions qui seront lancées. A l'occasion, des exposés préparés par les étudiant(e)s pourront avoir lieu.

Modalités d'encadrement

Les étudiantes et étudiants éprouvant des difficultés pourront écrire à l'enseignant en vue d'étudier, selon une

approche différenciée, les stratégies à mettre en oeuvre pour faciliter l'apprentissage et une meilleure compréhension du cours.

Calendrier de cours

Date	Séances	Sujet et lectures à faire dans le Recueil de textes DRT 2150.
9/09/13	1	<p>Présentation du cours et de la matière</p> <p>Définition et évolution du droit international</p> <p>Lectures:</p> <p>E. Decaux & C. Emanuelli, Recueil, p. 1-37</p>
16/09/13	2	<p>Fondements et caractéristiques du droit international contemporain</p> <p>Exercices sur l'introduction générale</p> <p>Lectures:</p> <p>E. Decaux & C. Emanuelli p. 1-37</p> <p><i>Affaire du Lotus</i>, p. 37</p> <p>Introduction au droit des traités</p> <p>Art. 38 <i>Statut de la CIJ</i>, p. 349</p> <p><i>Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités entre États</i>, p.79</p>
23/09/13	3	<p>Le droit des traités (suite)</p> <p>Lectures:</p> <p>Art. 38 <i>Statut de la CIJ</i>, p. 349</p> <p>D. Carreau, p. 45- 64</p> <p><i>Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités entre États</i>, p.79</p> <p>(Articles 1-6).</p>
30/09/13	4	<p>Le droit des traités (formation/application, fin)</p> <p>Lectures:</p> <p>D. Carreau, p. 64-77; <i>Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités entre États</i>, (Articles 7- 64)</p> <p><i>Convention de Vienne de 1969</i></p>

		<p><i>sur le droit des traités entre États</i>, p.79</p> <p>(Articles 60-65)</p>
7/10/13	5	<p>La coutume internationale</p> <p>Lectures:</p> <p>Arbour & Parent, p. 95</p> <p><i>Affaires Plateau continental</i>, p.111</p> <p><i>Activités militaires au Nicaragua</i>, p. 127</p> <p><i>Avis sur la licéité des armes nucléaires</i></p> <p><i>Exercices sur la formation du DIP</i></p>
14 /10/ 2013	Férié	Férié
21/10/ 2013	6	Examen relais
28/10/2013	Semaine de lecture	Semaine de lecture
4/11/2013	7	<p>Les autres modes de formation du droit international</p> <p>Lectures:</p> <p>Arbour & Parent, p. 161</p>
11/11/13	8	<p>Les modes de réception du droit international en droit interne : le cas du Canada</p> <p>Lectures:</p> <p>Arbour & Parent, p. 175</p>
18/11/13	9	<p>Les conditions d'existence et la reconnaissance d'État</p> <p>Lectures:</p> <p>Recueil, E. Decaux, p. 199</p>
25/11/13	10	<p>Les compétences de l'État</p> <p>Lectures:</p> <p><i>Détroit de Corfou</i>, p. 225</p> <p><i>Nottebohm</i>, (par.20), p. 235</p> <p><i>Barcelona Traction</i>, p. 245</p> <p><i>Mandat d'arrêt</i>, p. 255</p> <p>Introduction au droit des organisations internationales</p>

2 /12/13	11	<p>Les compétences des organisations internationales</p> <p>Lectures:</p> <p>Arbour & Parent, p. 285 <i>Avis sur la Réparation des dommages au service des Nations Unies</i>, p. 299</p> <p><i>Charte des Nations Unies</i>, p. 333 (Articles 1- 71; 96)</p> <p>Le règlement des différends</p> <p>Lectures:</p> <p>C. Emanuelli, p. 353</p> <p><i>Affaires militaires au Nicaragua</i>, (par. 187-200), p. 127 <i>Avis sur la licéité des armes nucléaires</i> (par 37-50), p. 147</p> <p>Exercices sur l'État et les organisations internationales</p>
9/12/2013	12	<p>L'individu en droit international</p> <p>Lectures:</p> <p>L'individu en droit international</p> <p>Lectures:</p> <p>E. Decaux, p.307</p> <p><i>Charte de l' ONU, Art. 1(3), 13(1) (b), 55, 62(2), 68, 76(c) (S 3)</i>, p. 333</p> <p>Révision générale Exercices</p>
16/12/13	13	Examen final

N.B. Ce calendrier est modifiable sur avis du chargé de cours. Par ailleurs, des conférences touchant au contenu du cours pourront être recommandées.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<u>L'idée de droit dans la société internationale</u>	9 sept. 2013
<u>Les modes conventionnels de formation du droit international</u>	16 sept. 2013
<u>Les modes non conventionnels de formation du droit international</u>	7 oct. 2013
<u>Les rapports entre le droit interne et le droit international</u>	4 nov. 2013

Les conditions d'existence, la reconnaissance et les compétences de l'État en droit international	11 nov. 2013
Introduction au droit des Organisations internationales	25 nov. 2013
L'individu en droit international	9 déc. 2013

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen relais	Le 21 oct. 2013 de 12h30 à 15h20	Individuel	40 %
Examen final	Le 16 déc. 2013 de 12h30 à 15h20	Individuel	60 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Formation à la recherche en DIP	À déterminer	En équipe

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen relais

Date et lieu : Le 21 oct. 2013 de 12h30 à 15h20, DKN-3136
Mode de travail : Individuel
Pondération : 40 %
Remise de l'évaluation : • DKN- 3136

Directives de l'évaluation :

Le contrôle des connaissances prendra la forme d'un examen à livres fermés, le lundi 21 octobre 2013, comptant pour 40 % de la note finale.

Les questions posées seront destinées à vérifier l'acquisition de connaissances théoriques ainsi que la capacité de l'étudiant(e) à utiliser la matière pour la solution de problèmes de base. Au titre du traitement de cas pratiques et éventuellement de commentaires de textes, la clarté, la précision et la rigueur méthodologique seront considérées lors de la correction des examens.

Matériel autorisé : Aucun

Examen final

Date et lieu : Le 16 déc. 2013 de 12h30 à 15h20, DKN-3136
Mode de travail : Individuel
Pondération : 60 %
Remise de l'évaluation : • DKN-3136

Directives de l'évaluation :

Le contrôle des connaissances prendra la forme d'un examen à livres fermés, le lundi 16 décembre 2013. Récapitulatif de la matière, il compte pour 60 % de la note finale.

Les questions posées seront destinées à vérifier l'acquisition de connaissances théoriques ainsi que la capacité de l'étudiant(e) à utiliser la matière pour la solution de problèmes de base. Au titre du traitement de cas pratiques et éventuellement de commentaires de textes, la clarté, la précision et la rigueur méthodologique seront considérées lors de la correction des examens.

Matériel autorisé : Aucun

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	88	100
A	83	87,99
A-	78	82,99
B+	74	77,99
B	70	73,99
B-	66	69,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	62	65,99
C	59	61,99
C-	56	58,99
D+	53	55,99
D	50	52,99
E	0	49,99

Politique de plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat. Il est possible que vos travaux soient soumis à ce logiciel pour analyse.

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

- [Citer des sources](#)
- [Citer ses sources et éviter le plagiat](#)

Règlement disciplinaire

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

- A. En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B. En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C. En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau **Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Politique en cas d'absence aux examens

Veuillez consulter le lien hypertexte suivant pour connaître la [politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation](#).

Évaluation de la qualité du français

Lors de la correction, il est tenu compte du niveau de maîtrise du langage du droit international.

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, la Faculté de droit procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental

Les étudiants en situation de handicap qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du Centre d'aide aux étudiants doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que leurs mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui estiment être admissibles à de telles mesures mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le Centre d'aide aux étudiants au 656-2880, le plus tôt possible.

Le Centre d'aide aux étudiants vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca.

Matériel didactique

Matériel obligatoire



Matériel complémentaire



Résolution 2625(XXV) du 24 octobre 1970

URL : [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2625\(XXV\)&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2625(XXV)&Lang=F)

Auteur : Assemblée générale des Nations Unies

Date d'accès : 8 septembre 2012

Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.



Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie; Grèce (intervenant))

URL : <http://www.icj-cij.org/docket/files/143/16884.pdf>

Auteur : Arrêt de la Cour internationale de justice du 3 février 2012

Date d'accès : 8 septembre 2012

Texte traitant, entre autres, de la souveraineté, du droit international coutumier, du principe des immunités de l'Etat.

Support visuel pour le cours



[PPT DRT- 1009 F A 13.pptx](#)

Bibliographie

Bibliographie

Pour aller plus loin, pourront être consultés :

1. Ouvrages

- ARBOUR, Jean-Maurice; PARENT, Geneviève, *Droit international public*, 5^{ème} édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2006.
- CURRIE, John H., *Public International Law*, 2nd Édition, Toronto, Irwin Law, 2008.
- DAILLIER, Patrick; FORTEAU, Mathias; PELLET, Alain, *Droit international public*, 8^e éd. Paris, L.G.D.J, 2009.
- DECAUX, Emmanuel, *Droit international public*, 7^e édition, Paris, Dalloz, 2010.
- EMANUELLI, Claude, *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, 3^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010.

2. Sites internet

- Nations Unies : www.un.org/
- Collection des Traités : www.treaties.un.org/Home.aspx/
- Cour internationale de Justice : www.icj-cij.org/
- Documents sur les droits de la personne: www.unhchr.ch/
- Organisation des États américains: www.oas.org/

- Conseil de l'Europe : www.coe.int/lportal/web/coe-portal/home
- Union européenne : <http://europa.eu/>
- Cour de justice de l'Union européenne : <http://curia.europa.eu/>
- Actualité et Droit international : www.ridi.org/adi/home.html